

PBN (Performance Based Navigation)

modification du 1178/2011 aicrew et
du 965/2012 OPS
Journée d'information ATO

15 décembre 2015
Georges Thirion



PBN 1/6

objectifs

- permettre aux NAA de ne plus délivrer les trop nombreuses autorisations relatives aux opérations PBN pour les compagnies mais aussi pour les SPO (travail aérien), Aviation générale (NCC et NCO) exigées aujourd'hui dans la partie SPA (autorisations spéciales) PBN de l'IR OPS car l'utilisation de ces procédures se banalise (sera intégré au prochain paquet OPS qui sera voté en février 2016); NCC et NCO août 2016 et SPO avril 2017
- NPA 2013-25 puis Opinion 03/2015,
- Sujet abordé par les comités EASA d'avril de juillet et de novembre 2015



PBN 2/6

Proposition de la commission en cours de vote (procédure écrite)

- Seules quelques opérations resteront soumises à autorisations (les plus délicates: RNP AR APCH et RNP 0,3)
- En contrepartie ,cette formation doit donc être intégrée dans la formation de base IR, les NAA s'assureront que les formations/tests effectués lors de l'IR prennent bien en compte la formation « PBN »
- Transition, loi du grand père

PBN 3/6

Propositions de la commission

- les pilotes avec privilèges PBN devront être en conformité avec le texte dès le 25 août 2018
- les pilotes IR sans privilèges PBN ne pourront plus voler en IR après le 25 août 2020 (même s'ils ne suivent pas une procédure PBN)
- les ATO devront se conformer au texte lorsqu'elles dispenseront des formations PBN dès le 25 août 2018
- toutes les ATO qui dispensent des formations IR devront y inclure le PBN dès le 25 août 2020

PBN 4/6

- La prorogation de l'IR après le 20 août 2018 tiendra compte de cet éventuel privilège (test adapté)
- En attendant le 20 Août 2018 chaque NAA continue de suivre ses procédures (consignes opérationnelles pour nous)
- Inscription du privilège sur le carnet de route
- Les NAA seront chargées de vérifier que les formations qu'elles demandent aux ATO de dispenser dans ce domaine sont bien « au niveau » des exigences du texte

PBN 5/6

Ce texte est un compromis

- Car certains EM souhaitent qu'un pilote IR non formé aux procédures PBN puisse continuer à voler en IR sans ce privilège sans limitation dans le temps (bien sur lorsqu'une procédure PBN n'est pas requise) et
- d'autres souhaitent qu'à compter de 2016 ou 2018 tout pilote qualifié IR doit détenir ce privilège PBN
- Certains EM souhaitent accélérer la mise en place de procédures PBN dans leur pays et se désengager des Navais et pas d'autres

PBN 6/6

- Plus de flexibilité par rapport à l'opinion 03-2015
- Même type de réflexion pour les ATO qui aujourd'hui n'ont pas inclus cette formation dans leur cursus de base IR
- Mais dossier non encre clos car le paquet « aircrew » proposé contient un autre sujet polémique MPL et la France (par exemple) est satisfaite des propositions PBN mais pas de celles liées au MPL